

## Rapport AGIRA au titre de l'article A132-9-4

### Tableau 2

Année	Montant annuel et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 132-9-2)	Nombre de contrats réglés et montant annuel (article L. 132-9-2)	Nombre de décès confirmés d'assurés / nombre de contrats concernés / montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite de l'article L. 132-9-3	Montant de capitaux intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires / nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3
	<i>Nombre de contrats et montant en euros</i>	<i>Nombre de contrats et montant en euros</i>	<i>Nombre de décès confirmés, nombre de contrats et montant en euros</i>	<i>Nombre de contrats et montant en euros</i>
<b>2017</b>	133 / 3 782 386 €	93 / 2 915 920 €	58 / 95 / 2 763 771€	65 / 1 990 006 €
<b>N-1</b>	57 / 4 934 825 €	48 / 4 803 719 €	102 / 160 / 3 582 573 €	88 / 2 287 889 €